

**Rapport relatif aux économies d'échelle
et aux suppressions des doubles emplois pour l'exercice 2023**

L'article 26 bis §6 de la loi organique stipule que « *Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. [...]*

Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. [...] »

Les travaux parlementaires précisent :

« *Des économies peuvent résulter de l'usage en commun des services d'appui tels que l'informatique, un service d'entretien, une imprimerie. Elles peuvent trouver leur source dans le développement coordonné de services ou encore dans une meilleure répartition des tâches. Le comité de concertation devra préconiser les modalités d'exécution des économies d'échelle et de mise en œuvre des recommandations.* »

En 2023, la coopération entre la Ville et le CPAS s'est encore approfondie.

Le rôle de ce rapport est d'éclairer les mandataires publics ainsi que la population spadoise sur les synergies actuelles et à venir.

1. Administration générale

Le poste de Directrice Financière, partagé entre la Commune et le CPAS, se traduit par une économie de 55% sur le montant du salaire dans le budget du CPAS mais en fait une économie pour la collectivité spadoise. Plusieurs années de fonctionnement sans problème confirment le bien-fondé de cette décision. Outre l'avantage financier d'une gestion coordonnée des deux "Caisses", l'avantage humain d'une excellente collaboration entre les deux administrations se révèle être un atout majeur également. En effet, la coordination et la concertation entre les deux entités par de très fréquents contacts et échanges d'informations préalables aux actes administratifs permet une plus grande efficacité dans leur rédaction et plus de rapidité dans leur application, mais aussi d'apporter plus efficacement des réponses aux différents actes et rapports administratifs nécessaires au bon fonctionnement des deux structures.

Le CPAS et la Ville ont réalisé plusieurs mises en commun des ressources :

- a) L'existence d'un CPPT commun et d'un conseiller en prévention commun ville et CPAS.

L'année 2023 a été extrêmement active dans le cadre du travail relatif au bien-être du personnel du CPAS. Ce travail a été réalisé avec l'aide de ce conseiller en prévention commun (élaboration d'un plan d'action des suites des résultats de l'analyse de la charge psychosociale, suivi de ce plan d'action, interventions sporadiques pour tenir le personnel informé, participation à l'élaboration d'une procédure relative aux comportements agressifs rencontrés au quotidien par nos agents de première ligne, ...)

- b) La mise en commun des ressources humaines concernant l'élaboration des budgets, modifications budgétaires : réunions communes, transmission des informations, ...
- c) Marchés publics : il existe des marchés publics communs comme celui de l'entretien et des réparations liées au chauffage, celui des services juridiques, des assurances, du second pilier de pension, ... Par ailleurs, la communication d'information, de supports de travail et l'aide à l'élaboration de marchés publics se déroulent de manière très fluide entre la Ville et le CPAS.
- d) Aide de l'informaticienne pour l'établissement des besoins du CPAS : travail sur les enjeux à venir en termes d'adaptation du parc informatique au futur Windows 11, à l'évolution nécessaire des logiciels métiers, et par conséquent à l'organisation de plusieurs marchés publics à réaliser par le CPAS. Interventions de l'informaticienne de la ville en soutien au CPAS.
- e) Intégration du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Spa au CPAS : reprise de la mission pour le plan 2020-2025 et mise à disposition de deux agents communaux au CPAS à partir du 1^{er} janvier 2020. Cette intégration se poursuit avec une meilleure cohérence des politiques sociales comme résultat.
- f) Contacts réguliers entre les DG des deux institutions, notamment via leur participation au CODIR de l'autre institution.
- g) Aide de l'employé au service RH de la Ville pour l'élaboration des traitements des agents du CPAS.
- h) L'utilisation de locaux de la Ville par le CPAS (salles permettant de réaliser des examens) et utilisation du terrain du CPAS par les services de la Ville de Spa (entreposage du matériel de l'entreprise qui était en charge de la réfection de la Galerie Léopold II sur le terrain du CPAS pendant les Francfolies, utilisation du terrain du CPAS lors de l'organisation du Royal Festival, utilisation du Parking du CPAS par l'organisation des Francfolies pendant leur déroulement).
- i) L'utilisation du Mercedes Vito par l'ATL, par Récréaspa, par l'Office du Tourisme, ...
- j) Dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment pour le CPAS, la Ville a mis à disposition un certain nombre de ressources humaines permettant d'avancer dans ce dossier (architecte, juriste, ...)
- k) Réseau PIPS : intégration de membres du personnel du CPAS de Spa dans le plan d'intervention, en qualité de Coordinateur de la Cellule psychosociale ainsi que suppléant.
- l) Dans le cadre de la politique de la sécurité du logement, les services du CPAS sont amenés à intervenir pour apporter une dimension sociale à certaines interventions.



The original

Centre Public d'Action Sociale de Spa

Rue Hanster, 8 à 4900 Spa

2. Travaux

Ont été réalisés par les services de la Ville : l'entretien du parc entourant le CPAS, de petites réparations nécessitant un outillage spécialisé (plomberie, toiture par exemple), des travaux permettant de protéger le bâtiment des intrusions à répétitions, ont permis une économie et souvent une plus grande rapidité d'exécution que si un tiers intervenait.

L'équipe du service travaux de la Ville a fait preuve d'une grande disponibilité et ce, même en cas d'appel urgent lors d'une effraction au cours d'un week-end.

La réparation du parc canin qui avait été fortement endommagé par les inondations. Les services techniques de la Ville ont aidé à la sécurisation des anciens bâtiments du CPAS (obturation des fenêtres).

3. Fournitures d'énergies

En matière de fournitures d'électricité, de carburants pour les véhicules et de mazout de chauffage, l'entretien du chauffage, la participation du CPAS aux marchés conjoints lancés avec la Ville a permis cette année encore des économies par le biais de remise plus importante sur les prix officiels.

4. Enfance, famille et enseignement

Bien que n'étant pas à proprement parler une organisation de la Ville, le CPAS participe aussi à l'aide à l'enfance en hébergeant une structure d'école des devoirs mise sur pied par un groupe de bénévoles spadois. Pour rappel, les écoles des devoirs comme ne l'indique pas leur nom réalisent non seulement de l'accompagnement scolaire mais également de l'animation des enfants participant de la sorte à la lutte contre les inégalités sociales.

5. Divers

La ville héberge actuellement rue Hanster de nombreuses associations dont la plupart jouent un rôle important dans l'accompagnement social de la population : Croix Rouge, OASIS, association de tricoteuses, etc...

6. Conclusion

La collaboration entre la ville et le CPAS se consolide à la fois par des décisions de principe de gestion commune et au travers de projets concrets au profit de la population spadoise et de la population fragilisée en particulier. Ces efforts seront poursuivis durant l'année 2024.

Proposition et possibilité pour l'avenir :

- L'organisation conjointe de formation sur site dans l'objectif de réduire les couts
- Accentuer encore l'utilisation des marchés publics conjoints
- Réfléchir à une cellule « énergie » réunissant les ressources de la Ville et du CPAS pour un service coordonné pour le citoyen
- Continuer la coordination de la matière du logement
- ...

Pour le C.P.A.S.,

La Directrice Générale,

A-F. PARISIS



La Présidente,

A. GREOLI